

Monsieur.

Il y a quelque temps que je vous écrivois, pour vous rendre graces du
beau présent qu'il vous avoit plëu de me faire de la représentation
de v^{re}. agréable logis; Je ne say si ma lettre vous aura esté rendue,
& si par quelque accident je ne seray point devenu coupable dans
v^{re}. esprit, quoy qu'en effet je ne puisse estre tout au plus, en cela, que
malheureux. Mais ^{bien} ~~quoy~~ que le malheur ne soit pas un crime, je me
sens même obligé de m'en justifier, par ce que je ne v^{ux} pas seulement
que vous me puissiez soupçonner de paresse, ou d'Ingratitude. C'est
ce qui me fait prendre la liberté de vous témoigner encore aujourd'huy
le ressentiment que j'ay, & de l'honneur de v^{re}. souvenir, & de celui
d'une faveur qui par toutes sortes de raisons me doit estre respectuable.
Mais pour vous donner une preuve Infaillible de la confiance que j'ay
en v^{re}. bonté, & de l'estime particulière que je fais de v^{re}. bien v^{eu}illance,
en vous faisant paroître ma reconnoissance, j'ose vous demander une
nouvelle grace, & vous Importuner, en vous faisant un remerciement.
J'espère néanmoins, que vous ne me blâmerez pas d'avoir traité avec
vous de la sorte, & qui après m'avoir promis de m'aymer, & commandé
de me prévaloir de v^{re}. faveur pour mes Intérêts, ou pour ceux de mes
amis, vous aurez agréable que je v^{us}. la demande pour Monsieur de
Fremont qui vous rendra cette lettre. C'est un jeune Gentilhomme,
qui a de fort bonnes Inclinations, & l'esprit extrêmement formé pour
une personne de son âge. Il s'en va en Hollande pour y apprendre
le mettier des armes, qui y est exercé en perfection, & qui est comme
le Temple de Mars, où tous les Guerriers sont obligés de sacrifier,
s'ils ne veulent passer pour profanes, parmi ceux qui se sont consacrés.

Hug. 37.

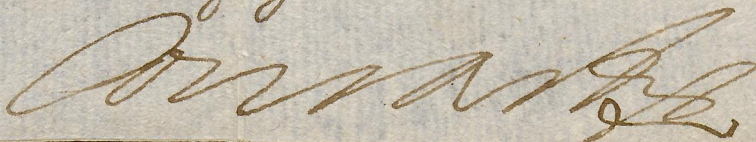
à son service. J'espère qu'il ne manquera ni de Jugement ni de
cœur, quoy que le premier ne soit pas toujours le partage des
Jeunes Soldats, ni des hommes sans barbe. Entre plusieurs
recommandations Importantes qu'il emporte po. des personnes tres
Illustres de vre. nation & de la vre, desquelles il pourra estre
assisté & protégé en plusieurs choses, il a creu qu'il n'en pouvoit
avoir de plus utile, qu'auprès de vous, Monsieur, & ayant seû que
j'avois l'honneur d'estre connu de vous, & d'avoir quelque part en vos
bonnes graces, il m'a demandé cette lettre, que je ne luy ay pu refuser,
tant pour l'affection que je luy porte, que pour l'ancienne & étroite
amitié qui est entre Monsieur d'Ablandoust son Oncle, qui luy tient
lieu de Père, & moy; Je me promets, Monsieur, que vous aymerex
le Neveu quand vo. le connoistrez, non po. ma recommandation,
mais po. ce qu'il vaut; de sorte que je ne vo. parleray point davantage
de luy, mais seulement de son excellent Oncle que je vo. viens de
nommer, & que je voudrois bien que vo. aymassiez sur ma relation;
en attendant que vo. Jugiez par ses Ouvrages sil en est digne à cause de
son esprit, je vo. assure qu'il mérite cet honneur par les bonnes qualitez
de son ame, & que sa Piété, sa générosité & sa franchise, ne le rendent
pas moins aymable, que son savoir, son Eloquence, & les graces
particulières de son stile luy donnent de réputation. Je croirois que
Monsieur d'Arment vo. porteroit vne version que ce cher Oncle fait
Imprimer des six premiers Livres de Tacite, où vo. vrier peut estre
l'Histoire Romaine accompagnée d'une Mat. que vre. Langue n'avoit
point encore esté capable de luy fournir. Que si vo. craignez que
l'amitié rende suspect ce que je vous dis d'un homme, que je vo. ay déjà
avoué que j'aymois extrêmement, je prendray po. garent de tout ce que
je vo. en dis, M. de Babrac, qui est un Juge tres capable, & tres équitable
tout ensemble, des choses de cette nature. Il vous pourra donc dire si

J'ay veu en mon amy les choses plus grandes qu'elles n'y sont, ou si
j'ay diminuée de leur prix en vous les représentant de mauvaise grace;
& sur la rélation Je m'assure que vo. m'accuserez plutôt d'avoir
diminuée quelque chose de ce que vaut une si excellente personne,
que de l'avoir trop louée. Auroste, Monsieur, Je vous ay mandé
que j'avois fait tenir à M. de Balzac le paquet que vo. luy adressiez
lors que Je receuy celui qu'il vo. avoit pleu de m'envoyer; mais Je
suis obligé de le justifier de ce qu'il ne vo. en a pas encore remercié;
& de vo. dire, que ne s'estant point rencontré plutôt de commodité
assurée par le luy s'est tombé entre les mains, sans qu'il fût gâté, il est
demeuré jusqu'à cette heure chez celui à qui Je l'avois baillé; mais il
l'a mis dans une balle qui doit partir au premier jour, si elle ne
l'est déjà; & sotte qu'il le recevra assurément dans peu de temps, & sans
doute, vous aurez bien tôt après des témoignages de l'obligation qu'il vo.
en aura; car il m'a écrit par avance, son sentiment sur ce sujet, qui
me fait bien connoître qu'il a de vous, Monsieur, toute l'opinion
avantageuse que vo. vertu vo. peut faire mériter de tous ceux
qui ont le bonheur de la connoître; entre lesquels si Je suis des
moindres, ce n'est pas en ce qui regarde l'inclination à vo. honorer,
& la passion de ~~vous~~ d'estre perpétuellement, & véritablement,

Monsieur,

Vre. tres humble & tres
obligé serviteur

Le 27. Avril 1640. —



Conrad

Monsieur Huygens
Seigneur de Zuiderkem,
Officier de Monsieur le Prince
Orange & Secretaire de
Ses Commandemens.

A Monsieur

